

AVERTISSEMENT : Les représentations ci-dessous sont publiées à titre de références seulement pour assister l'ingénieur concepteur lors de la production des dessins du bâtiment. Les conditions spécifiques d'application et d'adaptation des représentations ci-dessous sont la responsabilité de l'ingénieur concepteur.

CHARGES ET SURCHARGES

ITEM A.1

CHARGES PERMANENTES	
TOITURE ET TABLIER	= 0,80 kPa
MÉC. & ÉLECTRIQUE	= 0,10 kPa
STRUCTURE	= 0,15 kPa
POUTRELLES	= 0,10 kPa
PLAFOND SUSPENDU	= 0,05 kPa
SURCHARGE D'UTILISATION	
NEIGE	= 2,50 kPa

ITEM A.2

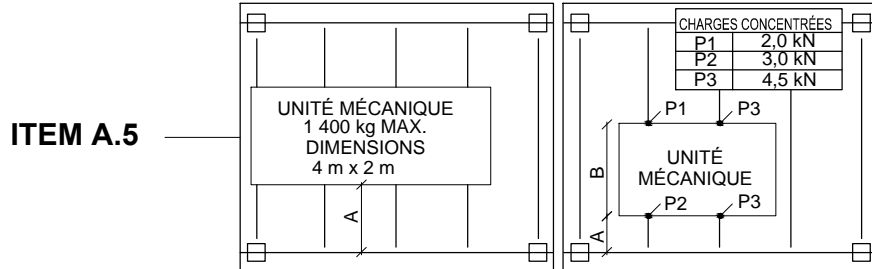
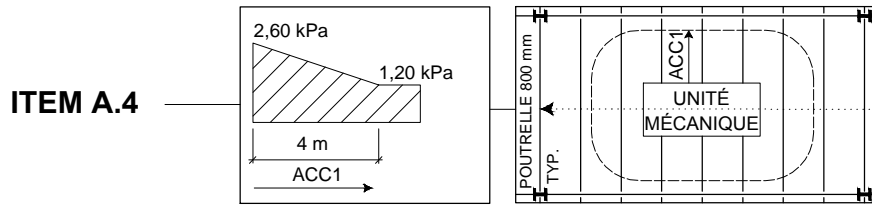
SOULÈVEMENT BRUT	= 1,00 kPa
CHARGE PERMANENTE AVEC SOULÈVEMENT	= 0,90 kPa

DIAGRAMME DE SOULÈVEMENT BRUT

1	= 1,30 kPa
2	= 1,10 kPa
3	= 1,40 kPa
Z	= 3 m

ITEM A.3

NOTE POUR LE CONCEPTEUR DE POUTRELLES
DIMENSIONNER TOUTES LES POUTRELLES DE TOIT POUR UNE CHARGE PERMANENTE PONCTUELLE, ADDITIONNELLE ET NON PONDÉRÉE DE 1,0 kN APPLIQUÉE À N'IMPORTE QUEL POINT DE PANNEAU DE LA MEMBRURE SUPÉRIEURE OU INFÉRIEURE.



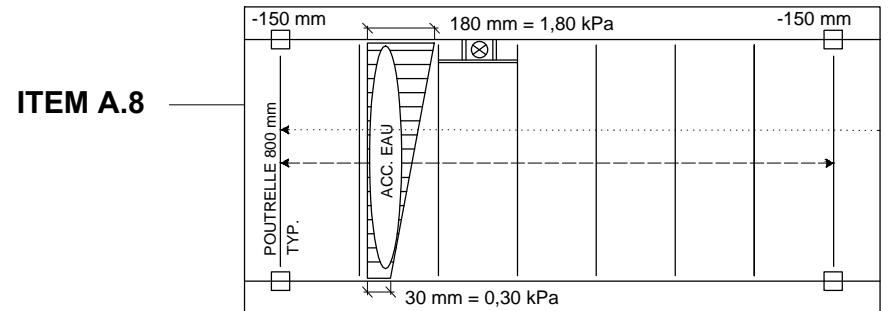
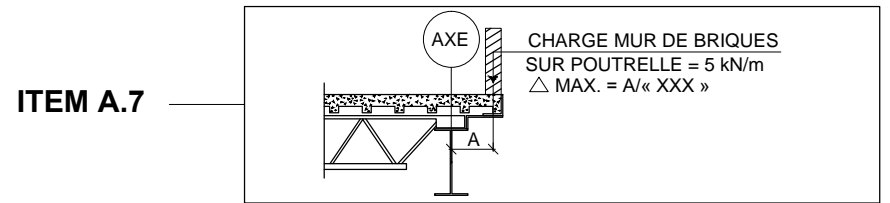
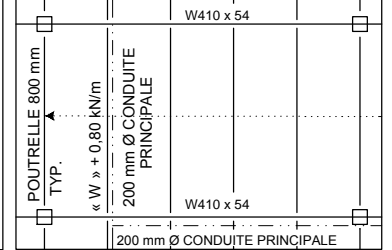
ITEM A.6

POUR FIN D'ESTIMATION

- 40 POUTRELLES POUR SUPPORTS DE CONDUITE (GICLEURS) AVEC UNE CHARGE CONCENTRÉE DE 2 kN APPLIQUÉE AU PREMIER POINT DE PANNEAU (PORTÉE DE 12 m).
- 20 POUTRELLES POUR SUPPORT DE CONDUITE (GICLEURS) AVEC UNE CHARGE LINÉAIRE DE 0,8 kN/m (PORTÉE DE 10 m)

NOTE AU CONCEPTEUR DE POUTRELLES

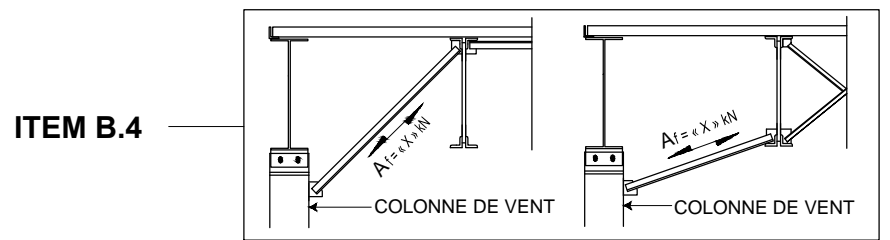
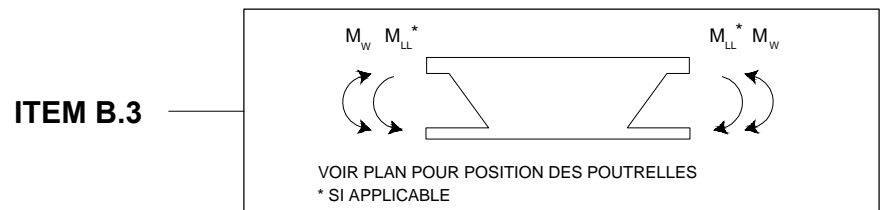
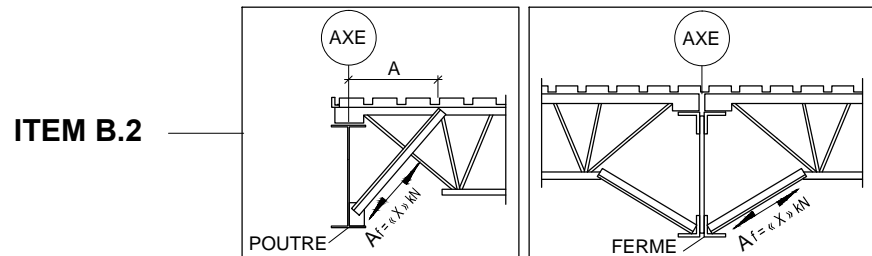
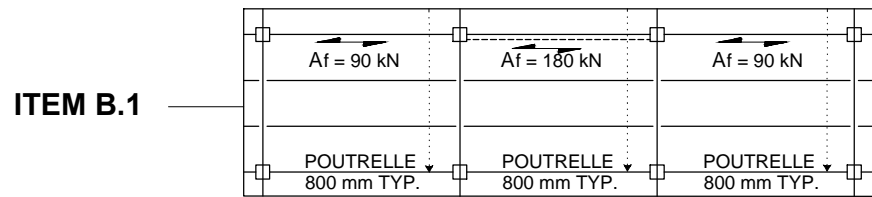
LES CONDUITES POUR GICLEURS DEVRONT ÊTRE ACCROCHÉES À TOUTES LES POUTRELLES CONCERNÉES AUX POINTS DE PANNEAU DE LA MEMBRURE SUPÉRIEURE SEULEMENT. S.I.C.



ITEM A.9

CHARGES DU PONT-ROULANT	
CAPACITÉ	= 2 700 kg
MASSE PONT-ROULANT	= 3 400 kg
MASSE TREUIL	= 450 kg
CHARGE MAX. DES ROUES (DYNAMIQUE)	= 30 kN
ESPACEMENT MIN. ENTRE ROUES	= 2 m
FACTEUR D'IMPACT	= 1,25

EFFORTS



CRITÈRES DE CONCEPTION

ITEM C.1

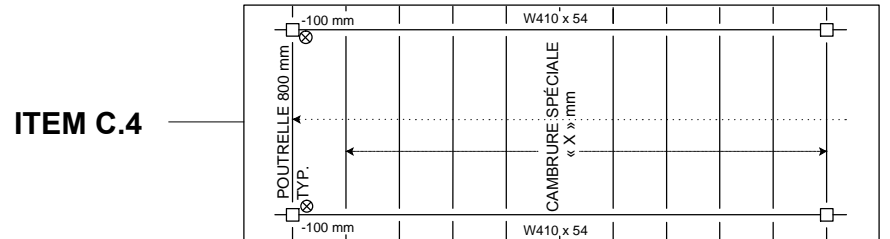
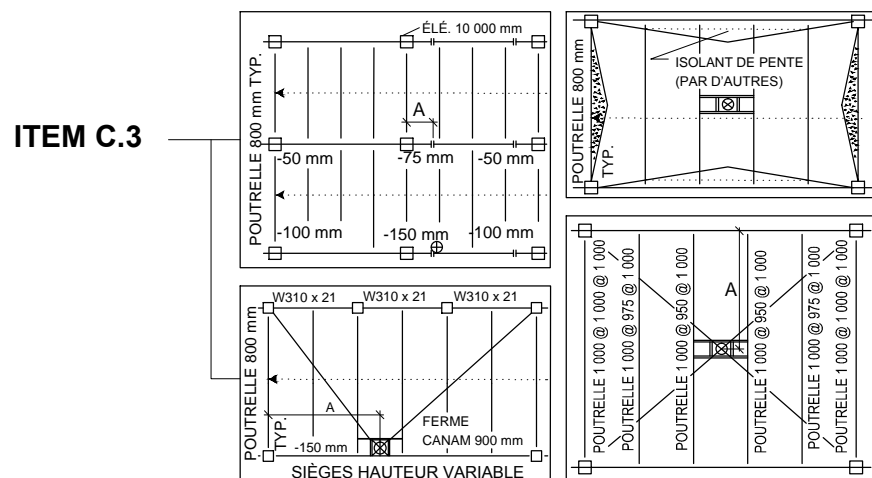
FLÈCHE SOUS CHARGE VIVE

- POUTRELLES DE TOIT = L/240
- POUTRELLES DE PLANCHER = L/360

FLÈCHE SPÉCIALE LIMITÉE
VOIR LES INDICATIONS SUR LE PLAN À CÔTÉ DE LA POUTRELLE CORRESPONDANTE (« X » mm ou L« XXX »)

ITEM C.2

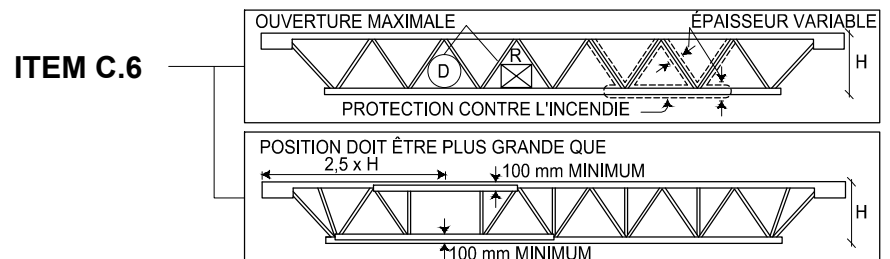
NOTE AU CONCEPTEUR DE POUTRELLES
LES POUTRELLES DU SECTEUR HACHURÉ AU PLANCHER, MONTRÉ AU PLAN, DOIVENT RESPECTER UNE INERTIE MINIMALE DE « X » x 10⁶ mm⁴



ITEM C.5

RÉSISTANCE AU FEU

- LA CONSTRUCTION DU PLANCHER DOIT RÉPONDRE À LA NORME ULC F818. LE TABLIER MÉTALLIQUE DOIT RÉPONDRE À LA NORME ULC U18.19.
- LA CONSTRUCTION DU TOIT DOIT RÉPONDRE À LA NORME ULC R801.



ITEM C.7

NOTE GÉNÉRALE
L'ÉPAISSEUR MINIMALE DU MATÉRIEL DE LA MEMBRURE SUPÉRIEURE/ INFÉRIEURE (« X » mm) ET DES MEMBRURES D'ÂME (« Y » mm) DOIT ÊTRE RESPECTÉE POUR LES EXPOSITIONS CLIMATIQUES ET CORROSIVES ET/OU POUR LE PROCESSUS DE GALVANISATION.

AVIS DE NON-RESPONSABILITÉ

Ce document a pour but de simplifier les informations nécessaires à la conception des poutrelles découlant d'une commande placée auprès de Canam, un segment de Groupe Canam inc. (étant ci-après désignée la « Compagnie »). Ce document n'a pas été créé pour fournir des conseils d'ingénierie et toutes les commandes de poutrelles sont sujettes aux termes et conditions spécifiés au bordereau de commande incluant les termes et conditions standard de la Compagnie se rapportant aux poutrelles et au tablier métallique produits par la Compagnie. La Compagnie ne peut être tenue responsable de l'utilisation faite de ce document et en aucun cas la Compagnie ne sera tenue responsable des coûts et/ou dommages directs, indirects ou accessoires pouvant découler de l'utilisation de ce document.